



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question au Gouvernement n° 3243

Texte de la question

DÉPENDANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-François Lamour, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-François Lamour. Ma question s'adresse à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Lorsqu'on veut parler de la prise en charge de la dépendance, rien ne vaut un exemple concret.

Il y a, dans ma circonscription - mais nous sommes sans doute très nombreux, sur tous les bancs, à connaître ce type de situation - une habitante que je connais bien, et qui a pris soin, des années durant, de son époux atteint de la maladie de Parkinson. Je l'ai rencontrée régulièrement, et elle me faisait part, malgré les dispositifs mis en place par l'État, la ville de Paris, les départements ou les régions, des difficultés qu'elle avait à prendre en charge la lente perte d'autonomie de son époux et à trouver une solution pour, de temps en temps, confier ce fardeau à d'autres et souffler un peu. Tout récemment encore, à l'occasion d'un colloque organisé à Paris, quelques jours avant la disparition de son époux, elle me racontait les obstacles qu'elle rencontrait jour après jour.

Nous connaissons tous des cas similaires. Qui n'a pas déjà eu, ou qui n'aura, dans sa famille, parmi ses proches, à faire face à un tel cas ?

La dépendance, c'est notre histoire à tous, c'est notre affaire à tous ; et compte tenu de l'allongement de la durée de vie, c'est un des défis que nous devons relever. C'est ce qu'a souhaité le Président de la République en prenant l'initiative d'évaluer ce que l'on appelle le risque dépendance et le gouvernement de François Fillon a fixé, dès la fin 2010, un cadre à cette réflexion.

Vous-même, madame la secrétaire d'État, avez lancé à Nantes, le premier colloque interrégional sur le sujet et vous serez, avec Mme Bachelot, à Paris le 27 mai prochain, pour échanger avec les usagers du secteur médicosocial et les professionnels sur ce sujet.

Madame la secrétaire d'État, les personnes dépendantes, leur entourage, les aidés et les aidants attendent des réponses. Faut-il mobiliser l'épargne, agir sur la fiscalité, mettre à profit les successions, faire appel à la solidarité nationale, adapter ou encadrer les contrats d'assurance ? Quelle est finalement la manière la plus juste et la plus efficace de relever ce nouveau défi ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale*.

Monsieur le ministre Lamour, l'accompagnement de la dépendance est un sujet qui vous tient à cœur. C'est une question primordiale pour la société tout entière.

À la demande du Président de la République, nous avons engagé, Roselyne Bachelot et moi-même, un tour de France interdépartemental qui nous conduit à rencontrer nos compatriotes sur ce sujet, avec vingt-six débats interdépartementaux, dont un, le 27 mai, en Île-de-France, et de grands groupes de travail thématiques pour aborder la question dans son ensemble.

Vous comprendrez que je ne puisse à ce stade en tirer quelque conclusion que ce soit. Cependant, des lignes se dégagent et je vais brièvement les évoquer.

Nous avons d'abord des pistes de court terme. Aujourd'hui, nous le savons, notre modèle social est sous tension du fait du vieillissement de la population. Apporter une aide, en particulier aux familles modestes, est un de nos objectifs et nous l'aborderons, Roselyne Bachelot et moi-même, à l'automne dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Nous devons également esquisser un modèle de long terme pour faire face au pic de vieillissement qui interviendra dans notre pays entre 2030 et 2040. Pour y parvenir, il faut d'abord, mesdames et messieurs les députés, nous persuader que ce n'est pas l'extrapolation du modèle d'aujourd'hui qui permettra d'aborder ce sujet. Il y existe une alternative au " tout domicile " ou au " tout hébergement " en structure quasi-hospitalière. Il faut innover et apporter des solutions pragmatiques de proximité pour répondre aux besoins de soutien et d'accompagnement des personnes. Il faut également intégrer la prévention dans ce dispositif à tous les étages et dans tous les cas de figure.

Enfin, il faut impérativement, par une politique familiale adaptée, soutenir les familles qui ne doivent pas être écartelées entre le choix d'accompagner un proche et pouvoir continuer à vivre. C'est ce à quoi travaille le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3243

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 2011